

*Consultation publique*

## **AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE**

### **Plan de prévention du bruit dans l'environnement - 4e échéance**

Publié le 14 février 2024

Du 11 mars au 13 mai 2024, l'Agglomération de Châteauroux Métropole met en consultation du public son projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement - 4<sup>e</sup> échéance 2024-2029 - (PPBE).

L'objectif de ce PPBE est de protéger la population et les établissements scolaires ou de santé des nuisances sonores excessives, de prévenir de nouvelles situations de gêne sonore et de préserver les zones de calme.

Il concerne les infrastructures routières dont Châteauroux Métropole est gestionnaire et dont les trafics annuels sont supérieurs à trois millions de véhicules.

Les communes de Châteauroux, Déols et Saint-Maur sont concernées par une ou plusieurs voies traversant leur territoire.

Où consulter le projet du PPBE de Châteauroux Métropole :

le rapport et les cartes sont consultables et téléchargeables ci-dessous,  
à l'hôtel de ville de Châteauroux auprès de la DGA Environnement et Espace public.

Comment donner son avis :

par courriel,

par courrier adressé à : DGA Environnement et Espace Public - Avis PPBE - Hôtel de ville - CS 805509 - 36012 Châteauroux,

sur registre à l'hôtel de ville - DGA Environnement et Espace public.

### **CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE**

1 place de la République

36000 Châteauroux

Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 17h.